

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article1552>

Au journal officiel du 10 octobre 2010

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 10 octobre 2010

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Au sommaire : aéroports / imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

[1]

Transports

– Arrêté du 6 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 19 octobre 1999 qualifiant d'aéroports entièrement coordonnés les [aéroports de Paris-Orly et Paris - Charles-de-Gaulle](#) NOR : DEVA1024131A

– Décret n° 2010-1185 du 8 octobre 2010 relatif aux [obligations déclaratives des entreprises soumises à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux](#) prévue à l'article 1599 quater A bis du code général des impôts NOR : ECEE1023804D [2]

[L'intégralité du JORF n°0236 du 10 octobre 2010](#)

[1] Photo : © Kret

[2] Publics concernés : personnes ou organismes propriétaires au 1er janvier de l'année d'imposition de matériel roulant utilisé sur les lignes de transport en commun de voyageurs.